

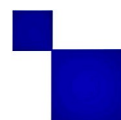
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 1 juillet 2021

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

ETAIENT PRESENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin, Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Chaumillon, M. Cannarozzo, Mme Pierre, Mme Franclet



Délibération n° 2021-VII-30 du 1 juillet 2021

ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES MARCHÉS DE PARTENARIAT

Le conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de son président,

Vu les listes déposées par les groupes d'élus du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis,

Vu le procès-verbal de l'élection des membres de la Commission départementale des marchés de partenariat,

après en avoir délibéré,

- A ÉLU au scrutin proportionnel au plus fort reste les membres de la Commission départementale des marchés de partenariat comme suit :

Titulaires :

- Corentin Duprey
- Mélissa Youssouf
- Bélaïde Bedreddine
- Philippe Dallier
- Samuel Martin



Suppléant.es :

- Oriane Filhol
- Florence Laroche
- Émilie Lecroq
- Marie-Blanche Piétri
- Hamid Chabani

Pour le président du conseil départemental
 et par délégation,

Se sont prononcés pour :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin, Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Chaumillon, M. Cannarozzo, Mme Pierre, Mme Franclet

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.